

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2773)

Adopté

N° AS713

AMENDEMENT

présenté par
Mme Abadie-Amiel, rapporteure, M. Philippe Vigier, rapporteur M. Delautrette, rapporteur
Mme Leboucher, rapporteure et Mme Liso, rapporteure

ARTICLE 6

Au début de la seconde phrase de l'alinéa 14, ajouter le mot :

« Toutefois, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel adopté par la commission des affaires sociales du Sénat.